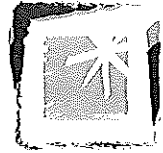


N° DEL/2023-029

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

**Séance du 3 avril 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 mars 2023

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOURRIER Annette, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CASSEZ Didier, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, Mme PAREL Audrey, M. POP Ion Octavian.

ABSENTS

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, M. LACROIX Laurent.

Pouvoirs (9) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ROSSIGNOL Philippe,
Mme CARRARA Annie a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia,

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

Annule et remplace la délibération n°DEL/2023-008 du 30 janvier 2023

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DES ECOULEMENTS DU RUISSEAU DE BARRAS AU NIVEAU DU PONT DE LA CHAPELLE SPINASSE

M. le Président rappelle au Conseil la délibération en date du 20 juin 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques du bassin versant du Doustre 2023-2027 dans le cadre de la compétence GEMAPI.

En 2023 il est prévu de procéder à la réfection du pont situé sur la voirie communale du Jassoux (commune de la Chapelle Spinasse) et permettant de franchir le ruisseau de BARRAS (Hors LISTE 2). Celui-ci étant sous dimensionné il entraîne l'inondation des parcelles en amont. Sa réfection permettra également de restaurer la continuité écologique sur cet affluent du Doustre. Les travaux consistent à remplacer la buse actuelle de 300mm par une buse cadre de 100cm x 100cm.

Le montant des travaux s'élève à 22 050 € HT. Une subvention au titre de la DETR 2023 – « Projets structurants » peut être sollicitée à hauteur de 25%. Une aide complémentaire sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 5 512 €
- AEAG : 6 615 €
- Communauté de Communes : 9 923 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions de M. le Président,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR, et l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Extrait certifié conforme,

Lapleau, le 04 avril 2023

Le Président,


Maire de la Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières
Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26